

« Biodiversité et propreté, c'est compatible ! »

Des jardins aux espaces publics, la nature sauvage a longtemps été mise sous contrôle. Si les mentalités changent, le mythe de la « mauvaise herbe » a encore la vie dure. Valérie Vanparys, du Pôle wallon de Gestion différenciée, partage les freins et leviers rencontrés dans son travail d'accompagnement des gestionnaires d'espaces publics.

Vous proposez aux professionnels de privilégier la gestion différenciée des espaces publics. De quoi s'agit-il ?

La gestion différenciée est d'abord un état d'esprit, une réflexion globale sur les pratiques de gestion dans les espaces verts, qui ensuite peut s'appliquer sur le terrain. Ce concept veut prendre en compte les spécificités de chaque espace et faire en sorte que la gestion appliquée à chaque espace colle à la fonction qu'on lui attribue. Cela va à l'encontre de l'idée d'entretenir tous les espaces de la même manière, comme c'était le cas avant. Le leitmotiv de la gestion différenciée est : « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible ».

Cela demande de bousculer les habitudes ?

Oui, il faut poser de nouvelles questions et envisager les espaces publics sous un autre angle. Pendant des dizaines d'années, les questions environnementales et la biodiversité n'avaient pas leur pertinence dans les espaces publics. Dans les années 70, tout devait être le plus « propre » et contrôlé possible, partout et tout le temps. Un gazon bien tondu, pas d'herbes sauvages, des espaces verts uniformes... Depuis une dizaine d'années, l'urbanisation ne cesse d'augmenter, les budgets diminuent, le temps manque... A cela s'ajoute la législation *Zéro pesticide*¹. Par la force des choses, la biodiversité doit désormais être perçue sous un autre angle, un angle positif. Mais au final, tout le monde est content.

Et de poser un autre regard sur la nature ?

Une partie de notre travail consiste en effet à faire évoluer les mentalités, dans le but de faire comprendre que la biodiversité dans les espaces publics peut être quelque chose de beau et de très positif pour tout le monde. La présence de « mauvaises herbes » peut être vue non plus comme une négligence, mais comme le signe d'un environnement sain, non pollué par des herbicides. Propreté et biodiversité, c'est compatible !

Quels sont vos moyens d'action ?

Nous proposons de l'information et des formations aux gestionnaires d'espaces verts issus des secteurs publics et privés. Dans les communes, où les ouvriers sont souvent là à titre

Où ? Les principes de gestion différenciée ne s'appliquent pas qu'aux espaces verts stricto sensu (parcs, squares, bords de route, pieds d'arbres), mais aussi à ces espaces « gris » que sont les trottoirs, places, parkings... Peuvent aussi être concernés les espaces semi-publics, voire privés : zonings industriels, entreprises, écoles, parcs d'attraction, espaces touristiques, hôpitaux, maisons de repos, jardins de particuliers...

temporaire, il faut parfois refaire ce travail de formation et de sensibilisation chaque année. Avec notre partenaire Adalia, nous développons aussi des outils de communication à destination des communes pour qu'elles puissent sensibiliser leur population. L'idée est de faire évoluer les mentalités des citoyens et, pour les communes, de se faciliter la tâche en faisant en sorte qu'il y ait de moins en moins de plaintes chaque fois qu'un pissenlit persiste sur un trottoir ou que l'herbe monte à 30 centimètres dans les pelouses.

Vous promouvez aussi la « conception raisonnée » comme réponse aux défis futurs. Quelques explications ?

Le gros défi à venir est de parvenir à concevoir et aménager des espaces en tenant compte des contraintes de gestion futures, des considérations en matière de biodiversité comme l'entretien sans pesticides, des moyens disponibles, de l'utilisation des espaces, de la demande citoyenne, des priorités des élus... D'où l'idée de conception raisonnée qui permet d'anticiper les difficultés rencontrées concernant l'entretien des espaces à moyen et long terme. Pour ce faire, il faudrait notamment la collaboration des architectes et paysagistes. Ce qui est loin d'être le cas pour l'instant. Ces acteurs sont pourtant essentiels dans la conception d'espaces plus cohérents et dans l'ère du temps.

Propos recueillis par Céline TERET

¹ Depuis 2014, la législation « zéro pesticide » est en vigueur en Wallonie. Elle vise à réduire progressivement l'utilisation des pesticides sur l'espace public jusqu'à leur interdiction en 2019. Elle s'applique tant aux gestionnaires d'espaces publics qu'aux particuliers. A Bruxelles, une ordonnance du même type est en vigueur depuis 2013.



« Et pourquoi pas, comme Flore, tolérer quelques plantes sauvages qui colorent nos espaces ? » La campagne *Zéro pesticide* invite les communes et leurs habitants à envisager autrement les « mauvaises herbes ».